

Mairie infos

Les travaux de « mise en séparatif des eaux usées et la réhabilitation du réseau d'eau potable » seront menés conjointement. La commune réalise ainsi une économie de temps et d'argent. Parallèlement à ces travaux le nouveau réservoir d'eau potable sera érigé. Voir ci-dessous les plannings prévisionnels.

A la suite de ces travaux la mise en sécurité de l'entrée du village sera effectuée en septembre 2009.

Rappel des autres dossiers en cours : salle de rencontre au Mas de Roujou, relais bibliothèque, nouveau transformateur, réfection du retable, réhabilitation de la décharge au plan de Barrière, réfection des appartements communaux, assainissement du Mas, mise en ligne du site de Lieuran. Ces dossiers sont instruits et suivis par différentes équipes de conseillers municipaux.

COMMUNE DE LIEURAN CABRIERES														
PLANNING PREVISIONNEL														
Travaux de mise en séparatif du réseau assainissement et de réhabilitation des réseaux eau potable														
	oct-08	nov-08	déc-08	janv-09	févr-09	mars-09	avr-09	mai-09	juin-09	juil-09	août-09	sept-09	oct-09	nov-09
Avant Projet	■													
Validation de l'Avant Projet		●												
Elaboration du Projet et du DCE		■												
Délibération - acceptation DCE		●												
Lancement de la publicité		●												
Appel d'offre Procédure Adaptée - consultation			■							●				
Remise des offres			●											
Analyse des offres			■											
Choix des entreprises				●										
Mise au point et signature du marché				■										
Notification et ordre de service de démarrage					●									
Période de préparation et VISA (1 mois)						■								
Exécution des travaux (2 mois)							■							
Essais réception (1 mois)									■					

Travaux de construction du nouveau réservoir d'eau potable, maillage et sécurisation														
	oct-08	nov-08	déc-08	janv-09	févr-09	mars-09	avr-09	mai-09	juin-09	juil-09	août-09	sept-09	oct-09	nov-09
Définition des besoins connexes (topographie, géotechnique) - Consultation	■													
Réalisation des missions connexes	■	■												
Permis de construire	■	■												
Avant Projet			■											
Validation de l'Avant Projet				●										
Elaboration du Projet et du DCE				■										
Délibération - acceptation DCE					●									
Lancement de la publicité					●									
Appel d'offre Procédure Négociée - consultation						■								
Remise des offres							●							
Analyse des offres								■						
Choix des entreprises									●					
Mise au point et signature du marché									■					
Notification et ordre de service de démarrage										●				
Période de préparation et VISA (1 mois)											■			
Exécution des travaux (3 mois)												■		
Essais réception (1 mois)													■	

Stationnement

Arrêté en date du 14 novembre 2008. Le stationnement et la circulation de tous véhicules à moteur sont interdits sur le terrain de loisirs derrière l'école.

A plusieurs endroits sont apparues des dégradations du terrain : salissures dues à des fuites de divers liquides venant des moteurs, ornières. Ces dégradations nuisent aux activités de loisirs pratiquées sur le terrain. La circulation des véhicules est dangereuse pour tous mais en particulier pour les jeunes enfants.

Jeux d'enfants

La commission APAVE (organisme spécialisé pour le contrôle de sécurité) a formulé un avis défavorable sur l'utilisation de certains jeux d'enfants de la commune : ils présentent un réel danger pour les enfants. Ils ont été supprimés. Leur remplacement est à l'étude.